

CONDITIONS GENERALES DE LOCATION

-DESIGNATION DES PARTIES

La location des véhicules est consentie au Client désigné comme Le locataire par WestCoast Easy Car

-UTILISATION DU VEHICULE

La location des véhicules est exclusivement consentie pour un USAGE ROUTIER NORMAL

Le locataire engage son entière responsabilité en cas de circulation hors de cette chaussée ou tout autre chemin de traverse.

LES CONDUCTEURS

Le conducteur s'engage à ne pas laisser conduire le véhicule par une autre personne non inscrite dans le contrat, sous peine de perdre le bénéfice de la garantie d'assurance et de supporter seul les conséquences juridiques de son acte. Le locataire s'engage à se conformer aux prescriptions du Code de la route en vigueur en Polynésie Française et surtout celles en vigueur à RAIATEA où la vitesse est limitée suivant les lieux à 40 ou 60 KM/H. Le locataire s'engage à ne pas conduire en état d'ivresse ou sous l'emprise d'une drogue quelle qu'elle soit.

-NOMBRE DE PASSAGERS

Le locataire s'engage à ne pas surcharger le véhicule loué et à respecter le nombre autorisé de passagers par véhicule : 1 ou 2 personnes, conducteur compris, pour les véhicules de tourisme. EN CAS DE SURCHARGE CONSTATE, LE PRIX DE LOCATION SERA AUTOMATIQUEMENT DOUBLE. SI CETTE SURCHARGE A ENTRAINER DES DEGATS SUR LE VEHICULE LA CAUTION SERA RETENUE POUR COUVRIR LE MONTANT DES REPARATIONS ET L'IMMOBILISATION DU VEHICULE.

-ETAT DU VEHICULE

Le véhicule est loué propre et en bon état de marche par le bailleur. Toute contestation du véhicule par le locataire doit se faire avant la prise en charge du véhicule, lors de la signature du contrat de location.

Si le véhicule est rendu sale (boue sur les sièges, vomissement, alcool sur les sièges, cigarettes... la facturation est de 1000F) La détérioration des pneumatiques, de la carrosserie ou de toutes pièces mécaniques, sera à la charge du locataire. Les crevaisons sont à la charges du locataire qui doit lui même se charger du changement de roue et faire réparer dans une station de son choix ou la crevaison sera facturée suivant le barème établi par le loueur. La détérioration des pneumatiques sera facturée 5000 CFP. La perte, la détérioration ou la non restitution des clés du véhicule sera facturée 8.000F. La détérioration d'un élément de la carrosserie sera facturée à concurrence du montant des réparations. Les accessoires sont à la charge du client en cas de vol ou détérioration avec une franchise de 15.000CFP à

80.000CFP selon la nature du dommage

Toutes contestations sur l'état du véhicule doit être formulé au moment de la prise en charge de celui-ci par le locataire et au plus tard dans la demi heure qui suit. Passé ces délais aucune contestation ne sera recevable. A tout moment le client locataire peut prévenir le bailleur par téléphone au 87271.000, pour demander AIDE ou ASSISTANCE s'il le juge utile ou s'il considère que le véhicule présente un dysfonctionnement grave ou de nature à provoquer un accident.

-FRAIS DE CARBURANT

Le carburant est à la charge du locataire. Le véhicule doit être rendu au même niveau de carburant qu'à la prise du véhicule auquel cas 1000F/barre est appliqué.

-ASSURANCE

Les véhicules sont assurés à la Responsabilité Civile uniquement en/hors circulation avec une franchise de 80.000F selon la nature du dommage et si le locataire est responsable avec ou sans tiers identifié la franchise sera retenue pour couvrir les frais de remise en état du véhicule. S'il n'est pas responsable la franchise est de 80.000CFP. L'assurance du bailleur ne couvre pas la protection du conducteur et les dommages de ce dernier.

-CONDITIONS DE LOCATION

Le locataire doit être titulaire d'un permis de conduire et en possession de l'original au moment de la location. Toute location s'accompagne obligatoirement d'un dépôt de garantie ou caution, sous forme d'empreinte de carte de crédit ou de chèque. Cette caution est restituée au locataire au moment du retour du véhicule si, après constatation par le bailleur (agent du bailleur) et en présence du locataire le véhicule rendu n'a pas été endommagé.

-PRIX DE LA LOCATION

Les prix sont calculés au forfait sur la base de la durée de la location. Le prix est payable d'avance et jamais remboursable. 1000F est chargé au client, par heure supplémentaire au delà des 5h supplémentaires, une journée de location sera facturée. Toute heure commencée est due. LE PRIX COMPREND UNE ASSURANCE TOUT RISQUE, LE KILOMETRAGE ILLIMITE.

-EXCLUSION DE LA GARANTIE D'ASSURANCE

Fausse déclaration du locataire, conduite en état d'ivresse ou sous l'emprise d'une drogue, conduite du véhicule par une personne non signataire du contrat de location, utilisation du véhicule dans le cadre d'une compétition, pour le transport de matières inflammables, corrosives, ou combustibles, conduite du véhicule au delà de la période de location prévue dans le contrat, conduite du véhicule en surcharge quant aux nombres de passagers ou quantité du fret transporté, circulation en dehors de la route ceinture, perte, casse ou détérioration des clés, réparations

suite à une erreur de carburant dues au locataire.

-COMPETENCES

Toutes contestations pouvant naitre entre le bailleur et son locataire sont de la compétences des tribunaux de PAPEETE, POLYNESIE FRANCAISE.

GENERAL RENTAL CONDITIONS

- DESIGNATION OF THE PARTIES

The rental of vehicles is granted to Client designated as Renter by WestCoast Easy Car

- USE OF THE VEHICLE

The rental of vehicles is exclusively granted for REGULAR USE on the ONLY SEALED ROAD AROUND RAIATEA

The Renters accepts full liability if the vehicle is driven off the sealed road. Only the designated drivers, as specified on this contract, are allowed to drive the vehicle. In case of any problems, the insurance will be voided if the vehicle is driven by anyone else than the designated drivers The renter or the approved drivers are liable on a penal basis for infringements committed by them in driving the vehicle in accordance with Article 245 of the French Polynesia's road regulations and especially those in force at RAIATEA where the speed is limited according to areas to 40 or 60 KM / H.

-NUMBER OF PASSENGERS

The number of passengers per vehicle is limited to MAX : 1 or 2 people, driver included. IF OVERLOAD DAMAGE THE VEHICLE, THE DEPOSIT WILL BE WITHDRAWN TO COVER THE AMOUNT OF REPAIRS AND IMMOBILIZATION OF THE VEHICLE.

- CONDITIONS OF VEHICLE

The vehicle is delivered clean and in perfect working order. Any dispute of the vehicle by the renter must be done before taking charge of the vehicle, when signing the rental contract. IN CASE OF DETERIORATION FOR ANY CAUSE OTHER THAN NORMAL WEAR AND TEAR, THE RENTER ACCEPTS TO REPLACE THE TIRE OR PAY THE SET PRICE OF 5000 CPF (50\$). THE LOSS OR NON-RETURN TO THE KEYS WILL BE 8.000CFP (80\$)

- FUEL, ANOMALIES AND PERSONAL BELONGINGS

FUEL IS THE RENTER'S EXPENSE The vehicle must be returned with the same level of fuel as it was at the departure if not 1000CFP/bar. Should anomalies be noted while the Renter uses the vehicle (flashing lights on the dashboard, strange noise...), the Renter must bring back the car ASAP to the Car Office, or if the car is not drivable, to contact us by phone 87271.000. WESTCOAST EASY CAR is not liable for personal belongings left in the car, in the case of theft, loss or deterioration.

-INSURANCE, DEPOSIT AND EXCLUSIONS

SCOOTERS ARE COVERED BY INSURANCE OF PUBLIC LIABILITY ONLY 80.000XPF (800\$) for category B and C at the renter's expenses in case of an accident. If the renter is NON RESPONSIBLE

for causing the accident, the deposit will be 80.000CPF (800\$). IF THE RENTER IS RESPONSIBLE FOR CAUSING THE ACCIDENT, INVOLVING AN IDENTIFIED OR UNIDENTIFIED THIRD PARTY, THE EXCESS WILL BE CHARGED UP TO 80.000CFP(800\$) TO COVER THE REPAIRS COSTS. INJURIES TO THE DRIVER OF THE VEHICLE ARE NEVER COVERED BY THE HIRE COMPANY OR BY THE INSURANCE OR THE RENTER'S.

Damages on the vehicle from unknown causes, a falling branch or a coconut is not covered by the insurance and repairs resulting from it will be at the entire Renter's expenses. Drivers must be sober and not under any drug's influence.

- RENTAL CONDITIONS

The renter must be the holder of a driver's license and in possession of the original at the time of rental. Any rental must be accompanied by a deposit, in the form of a credit card or check imprint. This deposit is returned to the renter's upon return of the vehicle if, after finding by the Hire Company the returned vehicle has not been damaged.

-RENTAL RATES AND PAYMENT

Rates are calculated on a fixed rate based on the duration of rental. The rate is payable in advance and never refundable. 1000F is charged to the customer, per additional hour beyond the additional 5 hours, a rental day will be invoiced. Any hour started is due. THE PRICE INCLUDES ALL RISK INSURANCE, UNLIMITED MILEAGE.

GAS AND FLAT TIRES ARE NOT INCLUDED

-ACCIDENT REPORTING

Any accident must be promptly reported in writing to the Car Hire Company by the Renter (with a jointly agreed statement, filled and signed by all the parties involved in the accident) and by phone.

-EXCLUSION OF THE INSURANCE GUARANTEE

The renter shall not benefit from the insurance's cover in the following cases :

If the renter provides a false identification, lies on his/her age, advises a wrong driving licence's validity. When the vehicle is driven by a person who was not authorized on the contract. If total number of passengers exceeds the maximum authorized number. When driving the vehicle under alcohol or drug's influence. When the vehicle is used by a minor or holder of a non-valid driving licence. If the vehicle is used outside the duration of the contract. In this case, the Car hire Company declines all liability for accidents which the Renter shall be responsible.

-JURIDICTION: Should any disputes arise with respect to this contract and to the extent allowed for by the Law, the Court which the Car Hire Company comes under will be solely competent, i.e the Court of French Polynesia.

DATE :

NOM/NAME

SIGNATURE